

Présentation

Diplômée de la Faculté Paul Cézanne d'Aix-en-Provence en 1999 (Magistère droit des affaires et DESS-DJCE juriste d'affaires international), Aurélie Ducros fait ses premières armes en entreprise, puis intègre des cabinets d'affaires parisiens spécialisés dans le droit des nouvelles technologies et la propriété intellectuelle.

Elle y développe également une expertise particulière en droit économique et en technique contractuelle.

Après avoir rejoint le Barreau de Marseille, elle fonde, en 2008, le cabinet innOvae.

Cabinet d'affaires indépendant, le cabinet innOvae se développe dans de nombreux domaines du droit des affaires, tels que notamment, le droit des contrats, le droit de la consommation et de la concurrence.

Par ailleurs, une part importante de l'activité du cabinet innOvae est consacrée aux problématiques de droit d'auteur et de droit des marques, et/ou liées aux nouvelles technologies (droit informatique, droit de l'Internet ...).

Le cabinet innOvae intervient auprès d'entreprises, d'institutionnels et de particuliers, qu'il conseille et assiste tant sous l'angle du conseil (consultations sur des questions juridiques, rédaction ou validation de contrats, etc ...) qu'en matière contentieuse.

cabinet d'avocats
innOvae